

HOMICIDE CONJUGAL

Les mots ont un pouvoir immense sur la manière dont nous percevons et interprétons notre monde. Ils deviennent prioritaires lorsque nous parlons d'enjeu social. Nommons les choses pour ce qu'elles sont : **un meurtre reste un meurtre**.

Traisons l'**homicide conjugal** comme un **problème de société** et non seulement comme un banal fait divers où la victime, à grande majorité des femmes, tombe dans l'oubli.

Femmes en Mouvement et Centr'Elles, les Centres de femmes des MRC Bonaventure et Avignon, unissent leurs voix à celles qui l'ont perdues. Nous parlons ici des femmes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. » Kofi Annan, Ancien Secrétaire général des Nations Unies

L'IMPACT DES MOTS

En cas d'homicide conjugal, certains mots et commentaires faisant la couverture médiatique contribuent à une perception erronée de la réalité et entretiennent différents mythes entourant la violence conjugale.

Utiliser l'expression « crime passionnel » contribue à minimiser la responsabilité du présumé meurtrier, voire à l'effacer. Ce n'est pas la passion ni l'amour qui tue, mais bien le meurtrier. Contrairement à la croyance populaire, l'homicide conjugal ne résulte pas d'une perte de contrôle ni d'un dérapage. Il constitue, au contraire, d'une tentative ultime d'obtenir le contrôle sur la partenaire¹.

Caractériser le présumé meurtrier de *bon père de famille, d'un homme de bon voisinage, ayant des difficultés personnelles, vivant une séparation difficile, etc.* entretient l'idée qu'il est victime des circonstances de sa vie et au final, pas entièrement responsable de l'acte de tuer.

Source : 1 <http://www.violenceinfo.com/les-mythes-et-realites/>

« Il s'agirait vraisemblablement d'un drame conjugal »

Journal de Montréal, 13 septembre 2016

« Il a perdu le contrôle! »

« Il était pourtant un bon père »

« Il avait des problèmes personnels »

« Il a vu noir! »

« Un crime passionnel pourrait être à l'origine du terrible drame »

Journal de Montréal, 7 juin 2014

« Un dérapage! »

« Il vivait une séparation difficile »

« Une rupture tragique »



LE SAVIEZ-VOUS? ²

- En 2014, il y a eu au Québec 11 victimes d'homicide conjugal (11 femmes) et 29 victimes de tentative de meurtre en contexte conjugal (24 femmes et 5 hommes). Ainsi, les femmes représentent respectivement 100 % et 83 % des victimes de ces crimes.
- La majorité des homicides conjugaux sont précédés de violence conjugale, et ce, peu importe le sexe des victimes.
- L'homicide conjugal est souvent le point culminant d'une trajectoire de violence conjugale qui a augmenté en sévérité et en intensité au fil du temps.
- L'homicide à l'endroit de la conjointe se commet le plus souvent dans la période entourant une rupture initiée par la conjointe ou lors d'une escalade de la violence au moment de mettre fin à la relation.

Source : 2 Trousse média sur la violence conjugale. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal>



La **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes** est soulignée le 6 décembre partout au Canada.

Cette journée permet à toutes et tous de réfléchir au phénomène des violences faites aux femmes. La population est aussi invitée à porter le ruban blanc et à observer une minute de silence afin de se souvenir des 14 victimes de la tuerie de l'École polytechnique qui a eu lieu en 1989 à Montréal.

911

SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1 800-363-9010
24 heures / 24
7 jours / 7

Pour informations :
Femmes en Mouvement :
418-534-4345
Centr'Elles :
1 888-364-3157